



## Dossier d'adhésion (salariés intérimaires)

A nous retourner dûment rempli avec le règlement correspondant. Une facture acquittée vous sera adressée. Votre inscription deviendra effective dès réception du dossier **complet** d'adhésion et de l'encaissement de votre règlement.

Raison sociale : .....	
Siret : _____	
Statut de l'Éts : ..... (ex : SA, SARL, SAS, EURL, ETS, etc...)	
Adresse siège social : ..... .....	
Activité professionnelle détaillée :	APE/NAF : .....
.....	
N° de TVA intracommunautaire.....	
Nom du Dirigeant : .....	
E-mail .....	Téléphone _____
Contact administratif (si différent) : .....	
E-mail .....	Téléphone _____
<b>Mention obligatoire</b>	
<b>Le soussigné, ..... déclare adhérer, en qualité de membre participant, au Service de Prévention et Santé au Travail Loire 42 et s'engage à respecter les statuts et règlements (à disposition sur notre site internet).</b>	
Certifié exacte le : _____ Signature et cachet	



**SPSTL42**  
PRÉVENTION ET SANTÉ

Service de Prévention et de Santé au Travail Loire 42

A..... le.....

Signature et cachet  
Cachet ou Nom de l'Entreprise :

**APPEL DE REGLEMENT**  
**A nous retourner, avec le chèque ou avis de virement**

Frais de gestion du dossier d'adhésion

Tarif HT

60 €

Montant HT = 60.00€

TVA 20%

= 12.00€

**TOTAL A PAYER TTC**

**72 €**

**Règlement par virement bancaire :**

**Relevé d'identité Bancaire SPSTL 42**  
**FR 76 16807004001052405200578**  
**BIC : CCBPFRPPGRE – Domiciliation BPAURA INS SEC PUB LOCA**  
Id. TVA : FR66 776393159

En cas de règlement par virement, vous pouvez adresser votre bulletin à l'adresse mail : [adhesionbtp@santetravail42.fr](mailto:adhesionbtp@santetravail42.fr)

**Une facture acquittée vous sera envoyée par mail, dès encaissement de votre règlement.**

**Après enregistrement de votre dossier, des codes d'accès au portail Adhérent vous seront adressés par mail afin d'enregistrer vos intérimaires (avec les risques si exposition en vous aidant du tableau ci-après).**

### Postes à risque nécessitant un Suivi Individuel Renforcé - SIR

<ul style="list-style-type: none"><li><input type="checkbox"/> Travaux exposant aux agents biologiques (du groupe 3 et 4) dont milieux de soins, personnels médicaux, paramédicaux, de laboratoire, agents de service, toilettes à domicile, milieux funéraires ...</li><li><input type="checkbox"/> Tous travaux ou procédés exposant à des agents CMR (Produit Cancérogène, Mutagène ou Reprotoxique) classés 1A ou 1B (Réglementation CLP) mention de danger spécifique H340, H350, H360</li><li><input type="checkbox"/> Travaux exposant à la silice cristalline alvéolaire, aux poussières de silice (carrière, sablage, fonderie, chantiers BTP...)</li><li><input type="checkbox"/> Travaux exposant aux hydrocarbures polycycliques aromatiques (la suie, le goudron, la poix, la fumée ou les poussières de la houille), aux fumées de produits bitumineux</li><li><input type="checkbox"/> Travaux exposant aux poussières de bois inhalables</li><li><input type="checkbox"/> Travaux exposant aux fumées de soudage</li><li><input type="checkbox"/> Travaux exposant aux émissions d'échappement des moteurs diesel</li><li><input type="checkbox"/> Travaux exposant à des expositions cutanées d'huiles minérales utilisées auparavant par des moteurs à combustion ou pour lubrifier ou refroidir</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li><input type="checkbox"/> Risque hyperbare</li><li><input type="checkbox"/> Amiante</li><li><input type="checkbox"/> Plomb (R4412-160)</li><li><input type="checkbox"/> Salarié titulaire d'un CACES : engins de chantier, grues mobiles, Plates-formes élévatrices mobiles de personnes, grues à tour, chariots de manutention automoteurs à conducteur porté, grues de chargement, ponts roulants et portiques, chariots gerbeurs à conducteur accompagnant (Recommandations INRS de R.482 à R.490)</li><li><input type="checkbox"/> Habilitation électrique</li><li><input type="checkbox"/> Habilitation de travail en espaces confinés (CATEC)</li><li><input type="checkbox"/> Manutention manuelle de charge supérieure à 55 kg</li><li><input type="checkbox"/> Rayonnements ionisants catégorie A &amp; B</li><li><input type="checkbox"/> Risque de chute en hauteur lors du montage et démontage d'échafaudages</li><li><input type="checkbox"/> Salarié de -18 ans affecté à des travaux dangereux réglementés</li></ul>
--	---

### Postes à risque nécessitant un Suivi Individuel Adapté - SIA

<ul style="list-style-type: none"><li><input type="checkbox"/> Travailleur de nuit (plus de 270 h/an ; au moins deux fois par semaine, selon son horaire de travail habituel, au moins trois heures de travail de nuit quotidiennes (21h-6h)</li><li><input type="checkbox"/> Exposé aux agents biologiques du groupe 2 (leptospirose...)</li><li><input type="checkbox"/> Travailleurs exposés à des champs électromagnétiques (si VLE dépassées)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li><input type="checkbox"/> Femme enceinte, venant d'accoucher ou allaitante</li><li><input type="checkbox"/> Travailleur titulaire d'une pension d'invalidité</li><li><input type="checkbox"/> Travailleur titulaire d'une Reconnaissance Qualité de Travailleur en situation de Handicap (RQTH)</li><li><input type="checkbox"/> Travailleur âgé de moins de 18 ans</li></ul>
--	--